

2024 - 55



DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE DE CONTRATS

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'organisation, et des animations et/ou installations proposées lors des événements Fête de la musique, Flamme Olympique et 12 juillet, de signer des contrats avec des prestataires,

D É C I D E

Article 1^{er} : la signature de plusieurs contrats avec MBARKA Productions domiciliée 4 Rue Dutour, 33 200 Bordeaux.

Article 2 : Les représentations se dérouleront le 23 mai, 21 juin et 12 juillet, sur les sites municipaux prévus aux contrats. La rémunération pour l'ensemble de ces prestations sera d'un montant de **5 075,61 TTC**. Paiement par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 14/05/2024

Le Maire,

Patrick Bobet

V 25